



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SFP

Question au Gouvernement n° 2111

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Ma question concerne la privatisation de la Société française de production, la SFP.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous venez de transmettre au président de la SFP une offre de reprise présentée conjointement par les groupes Havas et Compagnie générale des eaux. L'État a exprimé sa préférence pour cette proposition. Cette offre fait suite à trois autres, déjà transmises à l'entreprise et examinées par le comité d'entreprise de la SFP en septembre et en octobre derniers. Toutefois, par rapport à ces offres, celle d'Havas-CGE a un double avantage: d'une part, elle présente une perspective industrielle qui garantit la pérennité de la SFP et, d'autre part, elle prévoit un plan social qui ne comporterait aucun licenciement sec.

La SFP est une entreprise de qualité exceptionnelle, avec un savoir-faire unique. C'est l'un des fleurons du Val-de-Marne. Sa privatisation doit constituer avant tout une chance d'avenir pour l'entreprise et son personnel. Elle doit aussi être l'occasion de rompre avec un passé trop marqué par l'accumulation des déficits. Je souhaite donc vous poser trois questions.

D'abord, la direction et le personnel de l'entreprise et leurs instances représentatives seront-ils bien associés au déroulement de la procédure de privatisation, comme cela a d'ailleurs été le cas jusqu'à présent ?

M. Jean-Claude Lefort. Ils n'en veulent pas !

M. Gilles Carrez. Ensuite, quel calendrier le Gouvernement envisage-t-il, compte tenu de la saisine de la Commission de Bruxelles et de la commission de privatisation ?

Enfin, quelles garanties seront apportées au personnel dans le domaine de l'emploi ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, à la suite du vote au printemps 1996 du texte autorisant la privatisation de la SFP, le Gouvernement a lancé, le 16 juillet, la procédure de privatisation. Après avoir reçu plusieurs offres, il a fait connaître, le 30 décembre, son choix préférentiel pour une offre déposée par les filiales des groupes Havas et Générale des eaux: ITI et Générale d'Images.

La commission de privatisation est saisie.

Étant donné que des fonds publics sont en cause et qu'il y a recapitalisation, nous avons fait connaître ce projet à la Commission de Bruxelles. Sur la base des indications, fournies, elle nous a autorisé à procéder à un premier versement de recapitalisation pour assurer la poursuite de l'activité.

Cette offre ainsi que les trois autres ont été transmises au président de la SFP afin que le personnel puisse en prendre connaissance, se concerter et se préparer à vivre un projet de redressement de la société. C'est, me semble-t-il, une affaire très exemplaire. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

La Commission de Bruxelles se prononcera sans doute au début du printemps prochain. C'est à ce moment-là que la commission de privatisation pourra entériner le choix fait par le Gouvernement.

Il est bien clair, compte tenu des difficultés de gestion de la SFP - société dont chacun reconnaît la créativité et les capacités professionnelles - que tous les plans qui ont été déposés se solderont par une réduction

substantielle des emplois. L'avantage relatif de l'offre déposée par l'ITI et la Générale d'Images est qu'elle limite les suppressions d'emplois à des départs en préretraite et à des reclassements. C'est, me semble-t-il, le meilleur choix possible, le mieux-disant au plan social. Ainsi, par la privatisation, le Gouvernement va permettre à cette société de construire son avenir.

Je voudrais rendre hommage à M. Gilles Carrez et aux élus du Val-de-Marne (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République), qui ont suivi avec une extrême attention le déroulement de ce dossier si combien difficile.

Je voudrais aussi saluer la majorité (Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste), qui a pris l'initiative de décider le principe de la privatisation de la SFP. C'est ainsi que nous pourrions garantir l'avenir et le développement de cette société et donc y préserver l'emploi. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Ma question concerne la privatisation de la Société française de production, la SFP.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous venez de transmettre au président de la SFP une offre de reprise présentée conjointement par les groupes Havas et Compagnie générale des eaux. L'État a exprimé sa préférence pour cette proposition. Cette offre fait suite à trois autres, déjà transmises à l'entreprise et examinées par le comité d'entreprise de la SFP en septembre et en octobre derniers. Toutefois, par rapport à ces offres, celle d'Havas-CGE a un double avantage: d'une part, elle présente une perspective industrielle qui garantit la pérennité de la SFP et, d'autre part, elle prévoit un plan social qui ne comporterait aucun licenciement sec.

La SFP est une entreprise de qualité exceptionnelle, avec un savoir-faire unique. C'est l'un des fleurons du Val-de-Marne. Sa privatisation doit constituer avant tout une chance d'avenir pour l'entreprise et son personnel. Elle doit aussi être l'occasion de rompre avec un passé trop marqué par l'accumulation des déficits. Je souhaite donc vous poser trois questions.

D'abord, la direction et le personnel de l'entreprise et leurs instances représentatives seront-ils bien associés au déroulement de la procédure de privatisation, comme cela a d'ailleurs été le cas jusqu'à présent ?

M. Jean-Claude Lefort. Ils n'en veulent pas !

M. Gilles Carrez. Ensuite, quel calendrier le Gouvernement envisage-t-il, compte tenu de la saisine de la Commission de Bruxelles et de la commission de privatisation ?

Enfin, quelles garanties seront apportées au personnel dans le domaine de l'emploi ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, à la suite du vote au printemps 1996 du texte autorisant la privatisation de la SFP, le Gouvernement a lancé, le 16 juillet, la procédure de privatisation. Après avoir reçu plusieurs offres, il a fait connaître, le 30 décembre, son choix préférentiel pour une offre déposée par les filiales des groupes Havas et Générale des eaux: ITI et Générale d'Images.

La commission de privatisation est saisie.

Étant donné que des fonds publics sont en cause et qu'il y a recapitalisation, nous avons fait connaître ce projet à la Commission de Bruxelles. Sur la base des indications, fournies, elle nous a autorisé à procéder à un premier versement de recapitalisation pour assurer la poursuite de l'activité.

Cette offre ainsi que les trois autres ont été transmises au président de la SFP afin que le personnel puisse en prendre connaissance, se concerter et se préparer à vivre un projet de redressement de la société. C'est, me semble-t-il, une affaire très exemplaire. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

La Commission de Bruxelles se prononcera sans doute au début du printemps prochain. C'est à ce moment-là que la commission de privatisation pourra entériner le choix fait par le Gouvernement.

Il est bien clair, compte tenu des difficultés de gestion de la SFP - société dont chacun reconnaît la créativité et

les capacités professionnelles - que tous les plans qui ont été déposés se solderont par une réduction substantielle des emplois. L'avantage relatif de l'offre déposée par l'ITI et la Générale d'Images est qu'elle limite les suppressions d'emplois à des départs en préretraite et à des reclassements. C'est, me semble-t-il, le meilleur choix possible, le mieux-disant au plan social. Ainsi, par la privatisation, le Gouvernement va permettre à cette société de construire son avenir.

Je voudrais rendre hommage à M. Gilles Carrez et aux élus du Val-de-Marne (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République), qui ont suivi avec une extrême attention le déroulement de ce dossier si combien difficile.

Je voudrais aussi saluer la majorité (Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste), qui a pris l'initiative de décider le principe de la privatisation de la SFP. C'est ainsi que nous pourrions garantir l'avenir et le développement de cette société et donc y préserver l'emploi. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Carrez Gilles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2111

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 27

Réponse publiée le : 15 janvier 1997, page 27

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 janvier 1997